



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 20 décembre 2021 de 20h00 à 22h00
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Marquis	x		
Vice-Présidente	M. de Terwangne	x		
Secrétaire	X. Henauer		x	
Conseillers municipaux	J. Brünisholz		x	
	M. Cela	x		
	G. Chappatte		x	
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser		x	
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi		x	
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	J. Tchamkerten	x		
Vice-Maire	O. Enhas	x		
Conseiller administratif	C. Lambert	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
6. Motions
7. Résolutions
8. Questions
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Hommage à Mme Margaret Richard et à M. Yves Richard, membres du Conseil municipal démissionnaires
13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, aux membres de l'administration, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

Mmes Brünisholz et Monnot-Crespi, MM. Chappatte, Henauer et Leiser sont excusés.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La modification de l'ordre du jour par l'ajout, au point 6a, de la proposition de motion N°5 « Pour une enquête externe, complète et indépendante » est approuvée par 19 oui, aucun non et 2 abstentions (21 votants).

La modification de l'ordre du jour par l'ajout, au point 6b, de la proposition de motion N°6 « Pour la reprise du projet de valorisation des nos 57-59 route de Suisse (parcelles « Buffat ») » est approuvée par 19 oui, aucun non et 2 abstentions (21 votants).

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Les modifications suivantes sont apportées au PV de la séance du 22 novembre 2021 :

- Page 8, 2^e § : « vu le préavis de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 19 novembre 2021 ~~2020~~ »
- Page 31, 5^e § : STVEP ~~SVTEP~~
- Page 33, point 13.2 : Mme Brünisholz ~~Brünilholz~~

Vote : Muni des modifications ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 est accepté par 19 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage avec remerciements chaleureux à son auteure (21 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1.

Le Président tient à adresser la gratitude du Conseil municipal à l'ensemble des personnes qui ont œuvré initialement à l'organisation de la Fête de l'Escalade qui a malheureusement dû être annulée pour la deuxième année consécutive. Membres de l'administration, membre du Conseil municipal, commerçants et autres acteurs de la vie locale, le Président tient à les citer publiquement : Alex Goldenberg, Marie-Louise Possa, Virgile André et leurs équipes, la Police municipale et les autres membres de l'administration, la Musique municipale de Versoix, les directions des EMS de Bon-Séjour et de Saint-Loup, la chocolaterie Favarger, la chocolaterie Banchet, la Ferme Courtois, Totem Versoix, Gatila Fleurs, Mme Céline Moncalvo, l'Imprimerie de Versoix, Sean Sidler ainsi que les membres du Conseil municipal préposés à la préparation de la soupe ou amenés à siéger dans le jury du concours de déguisements, et, surtout, M. Cédric Miche. C'est leur enthousiasme et leur dévouement que le Président souhaite garder à l'esprit dans l'attente d'une prochaine Fête de l'Escalade.

Applaudissements.

4.2.

Comme annoncé lors de la séance du mois de novembre, le Bureau est fier de remettre à chaque membre du Conseil municipal deux brochures sur le fonctionnement du Conseil municipal. La première brochure contient le règlement du Conseil municipal, la seconde brochure est un mode d'emploi qui précise les pratiques du Conseil municipal et les explique de manière brève et simple. Chaque thème est traité sur une page au maximum. Ce texte est conçu comme un mémento et peut être utilisé fiche par fiche, en consultant la table de matières. La version électronique de ces documents est disponible sur l'Extranet et sur le site de la commune, par souci de transparence. Par ailleurs, des modèles de documents au format Word (motions, questions, etc.) ainsi qu'un logo ont été préparés afin de faciliter l'exercice des droits des Conseillers municipaux. Le Bureau se tient à l'entière disposition des présidents de commission, des chefs de groupe et des membres du Conseil municipal pour répondre à toute question en lien avec l'exercice de leurs devoirs et de leurs droits.

4.3.

Le Président signale l'élection de Mme la Conseillère municipale Aline Sauter Caillet, du groupe des Verts, à la Présidence de la commission Aménagement et Transports, en remplacement de M. Yves Richard, Président jusqu'au 9 novembre dernier.

4.4.

Le Président signale qu'une réflexion est en cours entre le Bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif afin d'étudier un certain nombre de pistes d'amélioration de l'Extranet.

5. DELIBERATIONS

Néant.

6. MOTIONS**6.1. Projet de motion N°5 « Pour une enquête externe, complète et indépendante »**

M. Conus prend la parole :

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix, vu l'article 29 de son règlement ; considérant :

- que le 18 septembre 2021, 18 membres du Conseil municipal ont écrit au Conseil administratif et au Conseil d'Etat, à la suite de quoi, le 20 octobre 2021, le Conseil administratif a rencontré le Conseil d'Etat ;
- que par communiqué du lendemain, le Département de la cohésion sociale a annoncé que des démarches avaient été évoquées, lesquelles devraient faire l'objet d'une décision du Conseil administratif ;
- que dans son rapport annuel 2020-2021, publié le 28 septembre 2021, la Cour des comptes indique, dans sa rubrique consacrée à Versoix, avoir « reçu plusieurs communications au sujet de potentiels comportements inadéquats de la part d'un employé de la Ville de Versoix » ;
- que le 25 octobre 2021, la Cour des comptes a écrit aux auteurs des courriers précités qu'elle étudierait avec attention les mesures prises par le Conseil administratif ;
- que par courrier du 10 novembre 2021 signé de son président, le Conseil d'Etat a remercié les membres du Conseil municipal d'avoir attiré son attention « sur des faits pouvant avoir une incidence notable sur le fonctionnement de l'administration communale » ;
- que sur question des motionnaires lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2021, lesquels interrogeaient le Conseil administratif sur les mesures attendues de lui eu égard au communiqué du Conseil d'Etat et au courrier de la Cour des comptes susmentionnés, le Conseil administratif a indiqué qu'il n'était pas en mesure d'y répondre ;
- que le 9 décembre 2021, un député au Grand Conseil, inquiet de la situation versoisienne, a interpellé le Conseil d'Etat au travers d'une question urgente écrite (QUE 1664) ;
- qu'à ce jour, deux mois après la rencontre du 20 octobre 2021 avec le Conseil d'Etat, le Conseil municipal n'a été informé d'aucune mesure qu'aurait prise le Conseil administratif dans ce contexte,

invite le Conseil administratif

- à prendre dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires à l'ouverture d'une enquête complète, externe et indépendante ;

- à s'assurer, s'agissant de l'enquête à mener :
 - o que le mandataire sera externe et indépendant et choisi à l'unanimité des trois membres du Conseil administratif ;
 - o que l'enquête portera sur le fonctionnement de la direction de l'administration et du Conseil administratif ;
 - o qu'elle devra éclaircir les événements passés et antérieurs à la présente législature, ainsi que les allégations relayées par les médias ;
 - o que le mandataire choisi aura accès à tout document et pourra procéder à toute audition qu'il jugera utile (employés en activité, démissionnaires ou écartés depuis 2016).
- à communiquer publiquement les démarches entreprises et le calendrier défini.

Discussion

M. Ricci prend la parole :

« Je reprendrai certains points demandés par la motion. Je cite : "à s'assurer, s'agissant de l'enquête à mener : Que le mandataire sera choisi à l'unanimité des trois membres du Conseil administratif ;" Chers collègues signataires, nous vous rappelons que le Conseil municipal n'a pas la prérogative de se mêler de l'organisation du Conseil administratif, l'art. 43 de la LAC (loi sur l'administration des communes) est très clair, il précise que toute décision est prise à la majorité du Conseil administratif, évidemment que cette disposition de la loi est faite pour éviter tout blocage dans le fonctionnement du CA.

Nous rappelons à Madame le Maire, quelle n'était pas sans savoir, quand elle s'est présentée pour le poste de Conseiller administratif, que la gouvernance était collégiale et qu'une fois prise, une décision, qu'elle le soit à l'unanimité ou à la majorité, le collège la soutient. Notre système politique à tous les niveaux fonctionne de cette façon, du sommet de l'Etat aux communes. Ce n'est pas toujours facile, mais après une année et demie, c'est le moment de mettre le pied à l'étrier.

Le Conseil administratif de la précédente législature avait réglé les problèmes concernant l'administration et mis en place des mesures adéquates. La Cour des comptes en 2018 avait validé ces mesures, en mentionnant que les points relevés dans le rapport étaient en conformité. L'administration depuis lors, fonctionnait à satisfaction, et ce, jusqu'à la fin de la législature en 2020.

La lettre des chefs de service lue devant ce conseil en date du 11 octobre nous conforte dans cette impression. Ils soutiennent à l'unanimité le secrétaire général.

Nous constatons de manière claire que c'est depuis le changement de législature qu'il existerait un problème, se pose-t-on alors les bonnes questions ?

Concernant la demande d'enquêter depuis 2016, le groupe PDC est étonné de constater que le groupe PLR signataire de cette motion demande une

enquête remontant à la précédente législature, je rappelle que le magistrat en place, PLR, M. Malek-Asghar, était responsable de l'administration, il avait engagé avec le collège le secrétaire général. M. Malek-Asghar, maintenant député, appréciera.

Le PDC attend maintenant de l'exécutif qu'il se concentre sur les dossiers de la commune de Versoix, pour la population de Versoix et qu'il prenne des décisions efficaces. »

M. Marro prend la parole :

« Je constate que les problèmes liés au Conseil administratif n'ont pas lieu seulement à Versoix. Je citerai notamment les communes de Nyon, Yverdon et Vevey. Ce qui me chagrine le plus, ces affaires font état qu'une partie de la population de Versoix pense du mal des élues et élus municipaux et administratifs.

La motion enfonce des portes ouvertes pour une enquête externe puisque la demande est déjà formulée et que le CA y travaille.

La loi des communes ne spécifie jamais les besoins d'unanimité dans les décisions en raison également de chiffres impairs des membres exécutifs tant fédéral que cantonal que communal. L'unanimité ne peut être donc exigée.

La référence à la question écrite de M. Eckert du parti « les Verts » au Grand Conseil m'interroge car visiblement lui seul semble connaître la teneur et l'origine des éléments avancés.

Y'aurait-il eu des fuites qui permettent à certains d'avoir plus d'infos que d'autres ? Je me suis posé à cette question lorsque je me suis aperçu qu'un conseiller municipal en savait bien plus que moi. Au vu de ce qui précède, je me pose également la question s'il n'y a pas eu ici violation du secret de fonction. Devrions-nous, Parti socialiste, déposer une plainte pénale contre inconnu(e) ? Le parti socialiste va mener une réflexion avancée sur le sujet.

Comment M Eckert connaît-il les teneurs des demandes de la Cour des comptes auprès du Conseil administratif alors que celles-ci demeurent confidentielles ? Quelles sont les accusations très graves et multiples évoquées ? Celles de la presse dont on pourrait imaginer que les auteurs ont à eux seuls des griefs envers la commune ? Jamais des éléments factuels n'ont encore été évoqués ouvertement si ce n'est des « on dit » et dont certains visiblement se délectent ?

Pour nous, les socialistes, il faut laisser le Conseil administratif travailler sereinement afin d'aboutir à une enquête, à satisfaction de la majorité de ses membres ou à l'unanimité, qu'importe !

Par conséquent, seul le refus de cette motion prédomine pour le parti socialiste. »

M. Varonier prend la parole :

« Le PLR soutient cette motion car il lui semble important que cette enquête externe soit menée. Nous désirons que la lumière soit faite, qu'il y ait faute avérée ou non, afin que la collégialité et la sérénité puisse revenir pour le bon fonctionnement communal. »

M. Zeder prend la parole :

« Le groupe PDC s'interroge : ne pourrait-on pas demander à la représentante des Verts au Conseil administratif, celle-ci étant Maire cette année, d'adopter une posture gouvernementale au service de projets pour la population et non d'adopter une attitude de défiance constante envers la direction et les cadres de l'administration communale ? A quoi bon avoir présenté une candidate aux élections du Conseil administratif si c'est pour rechercher à détruire l'image de la direction de notre administration par des interventions à tout vent, presse, Cour des comptes, intervention des députés au Grand Conseil ou des questions du groupe des verts de Versoix en commission ou au CA. Nous sommes étonnés que le député vert M. Eckert s'intéresse tant à Versoix alors qu'il n'y a en fait pas d'éléments nouveaux.

Le communiqué de presse du PDC n'avait pas pour but de s'aligner sur le signataire de la lettre mais de demander une enquête pour savoir pourquoi on en est arrivé là au Conseil municipal et au CA dans notre manière de communiquer entre nous. »

M. Tamone prend la parole :

« Je prends note de la leçon de politique qui est faite à l'encontre de Madame le Maire et que certains entendent lui expliquer la collégialité. Je suis surpris de cette visée directe alors que rien dans cette motion ne laissait penser que nous parlions de Madame le Maire. On parle de détruire l'image, de collégialité, de posture gouvernementale. Qui parle d'image parle de confiance. Aujourd'hui, la confiance ne se décrète pas, elle se construit. Les éléments mis en évidence devant ce Conseil municipal ne sont pas suffisants pour qu'il puisse donner sa confiance, qu'il s'agisse d'une déclaration d'intention vague comme celle contenue dans le communiqué du Conseil d'Etat : nous avons besoin d'éléments concrets et de preuves concernant les démarches en cours. Nous avons besoin de briser la loi du silence qui semble s'être abattue sur l'administration. La loi du silence est un magnifique film en noir et blanc d'Alfred Hitchcock de 1953, mais cela doit rester une fiction. Aujourd'hui à Versoix nous ne voulons pas de silence, ni de l'ombre. Nous voulons une parole libre et toute la lumière sur les fonctionnements dénoncés depuis plusieurs années notamment par la Cour des comptes qui publie des documents accessibles à chacune et à chacun. »

M. Conus prend la parole :

« Pour répondre à mes préopinants des groupes PDC et PS, ils semblent oublier que dans la motion le rapport annuel de la Cour des comptes cite avoir reçu plusieurs communications au sujet de potentiels comportements inadéquats de la part d'un employé de la ville de Versoix. Il ne s'agit donc pas d'une question de couleur politique mais de fonctionnement. »

Mme Enhas prend la parole :

« Après les courriers du 18 septembre, voici maintenant une motion avec des demandes complémentaires, puisqu'elle invite le CA à s'assurer que toutes les conditions soient bien réunies afin que l'enquête à mener soit externe, complète et indépendante. Elle insiste sur l'unanimité du choix d'un expert par le Conseil administratif. Quelle défiance !

Comment considérer cette motion alors qu'une procédure visant à restaurer un climat serein aussi bien au sein de l'exécutif que de l'administration communale est engagée par le Conseil administratif avec le soutien du Conseil d'Etat ? Une motion qui veut imposer et dicter aux autorités exécutives le rythme de travail ainsi que les conditions aussi bien du choix de l'expert que de la portée de l'enquête, alors que la loi sur l'administration des communes dispose en son article 48 que cette prérogative n'est pas du ressort du Conseil municipal mais bien du Conseil administratif, en charge d'administrer et gérer la commune... Cette motion remettrait-elle en cause les capacités de l'exécutif communal et du Conseil d'Etat de gérer ensemble les démarches à entreprendre de manière responsable et en toute impartialité ? Comment insinuer que le Conseil administratif ne répond pas alors que les relations entre CA et CE se déroulent sous le sceau de la confidentialité ? A nouveau, quelle défiance !

Cette motion veut laisser entendre que depuis 2016 au moins une situation gravissime toucherait le fonctionnement de l'administration et que rien n'aurait été fait pour y remédier.

Surprenant, on veut sciemment mettre de côté le processus d'audit lancé par la Cour des Comptes en 2015 sur le fonctionnement de l'administration, directement en lien avec des dysfonctionnements survenus lors de la législature précédente (soit de 2011 à 2015) alors dirigée par un exécutif composé d'une majorité PLR ! Il est intéressant de revenir sur le dernier rapport de la Cour qui précise que de nombreux entretiens ont été réalisés par la Cour dans le courant de l'été 2018 pour vérifier que les recommandations formulées étaient bien suivies d'effets. Au terme de ses travaux la Cour des Comptes a constaté, dans son rapport d'activité que l'ensemble des recommandations avait été mis en œuvre, que de nombreux changements organisationnels avaient été opérés au sein de la Ville de Versoix depuis l'entrée en fonction du Directeur de l'administration et des ressources humaines, que les taux d'absentéisme et de rotation du personnel étaient stables et correspondaient à des situations gérées. Bref, de nombreux changements et améliorations apportés en matière de gestion et de processus entre 2015 et 2018, à satisfaction du Conseil administratif et de la Cour des Comptes. La situation ne nécessitait plus de suivi par la Cour des Comptes. Alors, pour quelle raison vouloir absolument faire planer le doute sur le fonctionnement de l'administration depuis 2016 ? Pourquoi ne pas prendre en compte ce rapport de la Cour qui confirme la mise en œuvre des recommandations et une situation ne nécessitant plus de suivi par la Cour ? A nouveau, quelle défiance !

En complément, je tiens ici à vous faire part du dernier et récent courrier, que la Cour des Comptes, interpellée par des communications citoyennes

relatives à des situations relevant des ressources humaines, nous a transmis le 26 octobre 2021, il s'agit de la copie anonymisée de sa réponse à une communication citoyenne ; la Cour y relève que le statut du personnel est adéquat, concernant les taux d'absentéisme du personnel, les chiffres ne font pas ressortir une situation particulièrement problématique puisqu'il est proche de celui des administrations genevoises. Il en va de même pour le taux de rotation du personnel. En conclusion, la Cour n'entend pas mener de mission de contrôle à Versoix.

Au vu de ce qui précède, je ne comprends toujours pas l'attitude de certains qui persistent, sur la base d'articles de presse, s'appuyant sur des allégations infondées et de rumeurs colportées par des mécontents de l'administration, à vouloir détruire l'image versoisienne et le travail du Conseil administratif et vouloir à tout prix empêcher son bon fonctionnement.

En raison de la gravité des accusations et des propos calomnieux à l'encontre du plus haut cadre de l'administration, portés par cette même presse sur laquelle les motionnaires s'appuient, des démarches judiciaires ont dû être entamées dans le cadre de notre obligation légale de protection de nos collaborateurs. Ces démarches, longues et coûteuses, sont entièrement à charge de la collectivité.

Une première procédure les mesures provisionnelles contre le journal Vigousse a abouti dont le résultat va dans notre sens, avec une obligation de retrait de l'article litigieux et une interdiction d'utilisation de l'expression « subornation de témoins » en relation avec le Secrétaire général.

Cette première démarche vient d'être complétée par le dépôt de 2 plaintes auprès du Conseil suisse de la presse contre Televersoix ainsi que Vigousse.

L'amplification délibérée et réitérée des rumeurs ne vise qu'à semer la défiance au sein de ce Conseil ainsi que parmi la population.

Il est donc essentiel de ne pas rentrer dans ce jeu si je peux naturellement parler de jeu ! En fait, le vrai problème c'est la défiance colportée aboutissant à un problème de rupture complet de confiance non pas des citoyens mais des élus municipaux, qui en lieu et place de s'assurer du bien-fondé d'allégations mensongères, jettent de l'huile sur le feu et soufflent sur les braises pour les faire rougir encore plus.

Les plaintes évoquées ont été instruites, des procédures sont engagées contre les détracteurs, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif s'attellent à mettre en place une enquête souhaitée par le Conseil municipal.

Aujourd'hui il est primordial de mettre fin à ce climat de défiance des uns envers les autres et arrêter d'entretenir à tout va un climat délétère devenu insupportable.

En ce sens il n'y a qu'une chose à faire, c'est rejeter cette motion ! »

M. Lambert se demande, à la lecture des considérants de la motion, pourquoi cette motion reprend une question posée par Mme Sauter Caillet lors du dernier Conseil municipal, à laquelle Mme Tchamkerten a répondu que « le Conseil administratif n'était pas autorisé à y répondre » et non pas que « le Conseil administratif n'était pas en mesure d'y répondre, » comme cela est indiqué dans les considérants de la motion. S'agissant des propos de Mme Enhas en lien avec le rapport 20-21 de la Cour des comptes, une seule phrase évoquant un « potentiel comportement » a été retenue. M. Lambert indique qu'il s'agit là de propos évoquant une rumeur et que rien n'y est énoncé comme une vérité.

Dans son courrier du 25 octobre 2021, la Cour des comptes a confirmé qu'il appartenait au Conseil d'Etat et à l'OCIRT de répondre aux questions en lien avec les problèmes relationnels. M. Lambert relève ainsi l'importance pour les Conseillers municipaux de la législature actuelle d'utiliser les rapports de la Cour des comptes à bon escient, sans imposer une lecture partielle à charge de l'administration. Par ailleurs pour faire suite à l'intervention d'un député vert au Grand Conseil (question écrite urgente du 9.12.2021), Il souligne une attitude de défiance qui se retrouve dans les courriers des motionnaires. On est en droit de se demander de quel droit ce député vert se permet d'évoquer la nécessité de ces enquêtes en se fondant sur des rumeurs calomnieuses. Ne peut-on pas demander aux motionnaires de cesser de démonter la direction de l'administration communale ? M. Lambert estime que les considérants de la motion ne sont pas d'une clarté limpide et reviennent sur une question déjà posée au Conseil administratif lors du Conseil municipal précédent. Il recommande de se référer au communiqué de presse du Conseil d'Etat qui indique que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat œuvrent à ce travail.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Je serai très brève : j'exprime mes remerciements aux Conseillers municipaux qui dans leur motion s'inquiètent du suivi de leur première requête qui date du 18 septembre. Je dirai un mot sur la collégialité : où est-elle inscrite ? Elle est inscrite nulle part. En guise de conclusion, pour ma part j'aimerais que toute la lumière soit faite sur les allégations relayées dans un sens ou dans un autre. »

M. Lambert confirme que la notion de collégialité est inscrite dans la Constitution fédérale à l'article 177 et reprise dans la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration [*note du Président : la disposition et la loi citées ici visent le gouvernement fédéral ; cf. à Genève les art. 105 al. 1 et en particulier 141 al. 1 Cst./GE*]. Il signale également un document du Conseil municipal [*à savoir l'exécutif*] de la Ville de Bienne qui examine cette question de manière détaillée, le principe de collégialité existant et se traduisant aux niveaux fédéral et cantonal comme au niveau communal.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Accepté par 15 oui, 6 non et aucune abstention (21 votants).

6.2. Projet de motion N°6 « Pour la reprise du projet de valorisation des nos 57-59 route de Suisse (parcelles « Buffat »)

M. Riat prend la parole :

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ; considérant :

- que le Conseil municipal a approuvé le 14 décembre 2015 l'acquisition des parcelles concernées (nos 3834 et 4567), d'une surface totale de 587 m², pour la somme de CHF 1'900'000.- ;
- que la commune est par ailleurs propriétaire depuis 2007 de la parcelle no 5157 adjacente, d'une surface de 203 m² ;
- que lors de sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de CHF 360'000.- pour un concours d'architecture ;
- que les partis politiques se sont exprimés en faveur de la valorisation de ce secteur, notamment par d'activités commerciales variées au rez-de-chaussée pour faire vivre les lieux de jour mais aussi en soirée (pub, bar, café, espace de Co travail, etc.) ;
- que contre toute attente, au printemps 2021, le Conseil administratif a décidé de geler ce projet, récemment relégué au rang des projets à long terme non prioritaires dans le cadre du plan des investissements ;
- que pourtant, ces parcelles d'une surface totale de 790 m², situées en plein cœur de Versoix, occupent une position stratégique idéale ;
- que le centre de Versoix a connu une importante évolution urbanistique, avec la réalisation du quartier de la gare et la requalification de la route de Suisse, achevée récemment ;
- que les bâtiments actuels sont dans un état de vétusté avancé ;
- que les taux d'intérêt sur les emprunts publics sont historiquement bas ;
- que la fondation immobilière communale de Versoix-Samuel May pourrait aussi, le cas échéant, être approchée au sujet de ce projet,

invite le Conseil administratif

- à relancer le projet de valorisation des parcelles sises aux nos 57-59 route de Suisse (parcelles « Buffat ») ;
- à contacter, si cela devait s'avérer pertinent, la fondation immobilière communale de Versoix-Samuel May au sujet de ce projet.

Discussion

Mme De Terwangne prend la parole :

« Notre conseil municipal a voté en sa séance du 22 novembre un budget déficitaire, ce qui a nécessité d'établir une priorisation dans les investissements communaux. Sur ce point, la proposition du projet de valorisation de la parcelle « Buffat » a été claire : ce n'est pas un projet prioritaire. De nouveaux logements se construisent sur notre commune ; de nouvelles familles vont donc y élire domicile. La priorité actuelle du PDC, indiquée dans le plan des investissements, est la rénovation et l'agrandissement de l'école Montfleury afin d'accueillir en toute sérénité les nouveaux élèves ainsi que la mise aux normes énergétiques des bâtiments

existants. Le PDC accepte d'entrer en matière sur le projet de motion pour la reprise du projet de valorisation de la parcelle « Buffat » dans le but de maintenir les priorités inscrites au budget communal des investissements votés récemment et d'examiner la possibilité de confier le projet à la Fondation Samuel May, via la solution éventuelle de l'accord à celle-ci d'un droit de superficie et d'un cahier des charges défini de manière concertée. »

M. Richard prend la parole :

« Je vais m'exprimer en tant qu'ancien président de la commission des bâtiments, qui a travaillé sur la fin de la législature précédente sur ce projet, qui a mis en place un certain nombre de réflexions et d'opérations, qui a conduit au vote dont il a été fait mention tout à l'heure. Il serait infiniment dommage de reléguer au fond du tiroir un projet qui avait subi autant d'interventions positives au sein de la commission. Je vous invite donc à soutenir cette motion. »

M. Riat prend la parole :

« La reconstruction de l'ancienne épicerie Buffat, contrairement à la volonté du Conseil municipal, a été placée par le Conseil administratif, au niveau du projet de budget 2022, dans les projets non prioritaires... à long terme, ce qui veut tout simplement dire... aux calendes grecques !

Durant 2 législatures, les collègues des commissions concernées ont ciblé leurs efforts sur la volonté de reconstruire ce bâtiment. La valorisation de la parcelle Buffat était plus particulièrement un objectif de législature 2020-2025 pour l'ensemble des fractions politiques. A la Commission BGPP, tous sur la même longueur d'ondes, nous avons présenté la synthèse de notre travail au Conseil administratif. Celui-ci a argumenté que d'autres projets plus urgents, dont notamment celui de l'école Montfleury 1, devaient être traités avant ! Ce qui est d'un côté compréhensible... mais demain ou après-demain ce sera au tour d'un autre établissement scolaire, au risque donc de se retrouver dans un cercle vicieux...

Nous sortons de deux gros dossiers, l'Ancienne-Préfecture et la requalification de la route de Suisse... Je suis persuadé qu'avec un peu de volonté, un budget d'investissement peut être dégagé, et ceci, sans prendre trop de risques avec les taux hypothécaires actuels... N'attendons pas qu'ils remontent !

Et puis, notre fondation communale « Samuel-May » pourrait parfaitement développer ce projet, si la commune ne souhaite pas le faire elle-même... en lui accordant par exemple, un droit de superficie sur nos parcelles.

Sincèrement, il n'est pas envisageable de laisser cet endroit comme il est actuellement. Nous avons tout à y gagner !

Merci de votre attention. »

M. Ricci prend la parole :

« La Fondation est à disposition pour entamer une discussion avec la commune, en précisant que notre mission première est de mettre du

logement à disposition de nos habitants. Le Conseil municipal décidera d'une entrée en matière ; la Fondation a toujours été à disposition pour mettre en valeur les parcelles de la commune. »

M. Tamone prend la parole :

« S'agissant de la valorisation et des investissements, je constate que ce projet a été évoqué par opposition à la situation de l'école de Montfleury. Lors d'un investissement dans une école, il n'y a en quelque sorte aucune possibilité de rentabilité. Il me semble que dans le projet de revalorisation de la parcelle Buffat il y a un potentiel d'économie de dépenses pour des locaux de l'administration. Il est donc pertinent d'aller de l'avant dans ce projet. »

M. Marro signale qu'il aurait souhaité intervenir à ce sujet lors du point 2 de l'ordre du jour.

Le Président lui fait remarquer qu'une adjonction à l'ordre du jour ne peut faire l'objet d'aucun débat, conformément à l'art. 18 al. 3 du règlement. Il l'invite à s'exprimer maintenant ou ultérieurement, au point « Divers ».

M. Marro indique qu'il réserve donc son intervention pour le point "Divers".

Mme Schneckenburger indique qu'il ne faut pas oublier que la parcelle Buffat peut être un bâtiment à rendement. Elle remercie les Conseillers municipaux de s'en souvenir et les encourage à soutenir ce projet de motion.

M. Zeder se dit très surpris par ce discours. En effet, il a de la peine à comprendre que la commune puisse se prendre pour un promoteur immobilier.

M. Lambert revient sur la déception de certains concernant le souhait de report de ce projet par le Conseil administratif. Il fait remarquer qu'il n'est pas possible de se fonder uniquement sur le paramètre des taux intérêt actuellement bas. Il relève la nécessité de réduire les investissements communaux de telle manière que les amortissements ne grèvent pas trop le budget communal (marge d'autofinancement). Il rappelle par ailleurs la notion relativement urgente de transition écologique et les objectifs climatiques ; l'évolution des normes énergétiques va nécessiter des travaux à plus d'un endroit, notamment au niveau des bâtiments scolaires ou parascolaires.

M. Lambert aimerait savoir en quoi la commission BGPP se désolidarise, et du budget des investissements fixés, et du plan financier quadriennal. Il se demande vers quel niveau d'endettement le Conseil municipal est prêt à se diriger. L'idée de confier ce projet à la Fondation communale Samuel-May peut faire l'objet d'une discussion au sein du Conseil administratif (droit de superficie) ; il voit mal comment la commune pourra en priorité consacrer les millions nécessaires à la rénovation de ce bâtiment.

M. Varonier relève l'intérêt de parler de développement durable en constatant la vétusté du bâtiment et le niveau énergétique catastrophique

actuel. De nombreux bâtiments communaux devront faire l'objet de rénovations dans le courant de la prochaine législature.

M. Riat rebondit sur les propos de M. Lambert et rappelle que ce bâtiment, qui a été acheté un montant élevé, est situé à un emplacement stratégique. Les membres des commissions concernées avaient compris qu'il s'agissait d'un bâtiment qu'il fallait reconstruire et qui pouvait être utilisé comme annexe de la Mairie en cas de besoin. Il fait part de sa volonté d'aller de l'avant avec ce projet et rappelle que c'était à l'unanimité le souhait des groupes. L'achat de cette parcelle a été voté à l'unanimité du Conseil municipal, pour en faire des locaux administratifs et commerciaux. Ces locaux sont actuellement mis gratuitement à disposition d'une œuvre sociale ; il relève l'intérêt d'aller de l'avant et ne pas laisser ce bâtiment en l'état actuel.

M. Lambert demande : « Combien de temps avons-nous attendu pour rénover l'ancienne préfecture ? 12 ans ! » Il souligne l'importance d'être patient et de cadrer ce projet en fonction des possibilités budgétaires de la commune. Ce projet reste inscrit dans les investissements à venir.

M. Ricci tient à préciser qu'à l'époque le PDC avait voté contre le concours en lien avec le projet de la parcelle Buffat et que les avis du Conseil municipal étaient très partagés. Par ailleurs, il abonde dans le sens du Conseiller administratif et relève la nécessité de faire des choix et de se pencher tous ensemble sur les priorités. Il confirme la volonté de la Fondation de ne pas laisser ce bâtiment tomber en ruines. Il souligne également les investissements importants nécessaires au niveau de l'isolation des bâtiments communaux à la suite des nouvelles règles strictes émises par l'OCEN. La commune est aujourd'hui face à certains défis pour ces prochaines années.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Accepté par 18 oui, aucun non et 3 abstentions (21 votants).

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. QUESTIONS

8.1. Question orale de Mme Schneckenburger qui demande, concernant la cabine SIG située à la route de Saint-Loup, quand elle sera recouverte d'une image de Versoix.

Réponse de M. Lambert : Cela n'a pas été dans les priorités des deux derniers mois. Il retient la question et précise, en réponse à une seconde question de Mme Schneckenburger sur le même sujet, qu'il s'en occupera dès qu'il en aura le temps.

8.2. Question orale de M. Foster concernant la route de Suisse « Monsieur le Conseiller Administratif, est-ce que vous pouvez nous assurer que la commune et le canton vont régler ces problèmes de signalisation et marquage avant de tout simplement reprocher leur comportement aux cyclistes et automobilistes ?

Réponse de M. Lambert : Le rapport final du bureau Swisstraffic est attendu en début d'année prochaine. Des caméras ont été placées aux endroits sensibles de manière à observer le comportement des cyclistes, des piétons et des automobilistes. Le rapport de MM. Foster et Marquis a été joint à la demande d'audit et les problèmes de dispositifs (signalisation manquante) seront examinés à la lumière de l'audit pour que lumière soit faite.

9. PETITIONS

Néant.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, Maire

Compagnie de sapeurs-pompiers volontaires

Grands changements au sein de l'état-major puisque nous avons reçu la démission du commandant Philippe Blanchard. Après 27 ans de service, dont 12 en tant que commandant de la compagnie, Philippe Blanchard a souhaité remettre son mandat au 31 décembre de cette année.

Au nom des autorités de Versoix, je tiens à relever l'engagement inconditionnel de Philippe au sein de notre compagnie de sapeurs-pompiers volontaires. Pendant 12 ans à la tête de la compagnie, il a œuvré sans relâche pour recruter des volontaires, pour les former, pour organiser des exercices et bien sûr être présent sur les lieux des interventions. Les événements les plus marquants auront certainement été l'incendie d'une grange à la route de l'Etraz en 2011 et l'incendie de l'immeuble de chez Cartier en novembre dernier.

M. Blanchard est également instructeur et donne à ce titre régulièrement des cours aux futurs sapeurs. La transmission du savoir est à ses yeux essentielle, c'est pour cette raison qu'il s'est engagé dans la voie de la pédagogie. Il a été à l'initiative de l'achat du tonne pompe, acquis par la commune de Versoix et inauguré en 2012. Il a œuvré pour la mise en place du piquet intercommunal, avec les communes de Genthod et Collex-Bossy, qui répartit les semaines de garde sur toute l'année entre les trois communes, avec la désignation d'un chef d'intervention. Ce piquet intercommunal fonctionne parfaitement bien depuis plus de 4 ans, nous en avons eu la preuve lors de l'incendie du bâtiment de chez Cartier.

La première mission que le prédécesseur avait donné à Philippe Blanchard, était de trouver un successeur. Ce sera chose faite, puisque c'est le lieutenant Thomas Stalder qui reprendra ad interim le commandement de la compagnie dès le 1^{er} janvier 2022, en attendant de suivre la formation qui lui permettra d'obtenir le grade de capitaine.

Une cérémonie officielle de passation du commandement se fera certainement au printemps, la date de fin janvier semble être compromise par les nouvelles mesures sanitaires. Pour conclure, je vous invite en guise de remerciements pour son dévouement et son engagement, à applaudir chaleureusement notre cher capitaine Philippe Blanchard.

Applaudissements.

Nage glaciale

Superbe édition de cette nage glaciale 2021 puisque la récolte de dons à l'association Etoile filante se monte à CHF 45'353.- Par chance, l'événement a pu avoir lieu à Port-Choiseul le dimanche 12 décembre dernier. Il a réuni 182 nageuses et nageurs, dont 13 enfants, venus de Versoix et d'ailleurs ; ils ont nagé les 100 mètres du parcours dans une eau à 7 degrés. A relever qu'une conseillère municipale et deux conseillers municipaux ont participé, ainsi que deux employées communales. Plus de 400 visiteurs sont venus encourager les nageurs et ont pu profiter de la buvette installée sous la tente. J'adresse toutes mes félicitations au comité d'organisation qui a de main de maître mené à bien cette folle aventure. Mes remerciements vont à la société de sauvetage qui a assuré la sécurité des nageurs, le jour de la nage mais aussi pendant les entraînements les semaines qui ont précédé la course. A noter qu'un conseiller municipal était présent semaine après semaine sur le bateau du sauvetage. Qu'il soit ici remercié pour son engagement. Pour assurer complètement le service de sécurité, les samaritains étaient présents. Un grand merci également ! Un grand bravo à toutes celles et tous ceux qui ont rendu cette fête possible, bravo pour votre générosité chers donateurs, chers parrains et chères marraines. Rendez-vous l'année prochaine pour faire encore mieux.

Recrutement APM

Une campagne de sensibilisation pour le recrutement de policiers municipaux est en cours. En effet, plusieurs communes, dont Versoix, sont inquiètes du manque de relève au sein des polices municipales. Les communes s'agrandissent et ont besoin de forces supplémentaires, malheureusement la relève n'est pas au rendez-vous. L'école n'a pas pu ouvrir cette année par manque de candidats. La promotion du métier d'agent municipal devait se faire initialement à la Cité des métiers, événement qui a été annulé en dernière minute. Versoix participe donc à cette campagne de sensibilisation qui est devenue virtuelle, sur les réseaux sociaux et par une campagne d'affichage sur nos panneaux d'information.

Poste de police cantonale : élargissement des horaires d'ouverture

L'avant-poste sera ouvert dès 1er janvier 2022 du lundi au vendredi de 10h-17h ; du personnel supplémentaire viendra renforcer l'équipe existante.

Développement Durable

Le tout nouveau plan piétonnier de la commune est sorti cet automne. Vous le trouverez sous forme imprimée en différents points de la commune, (réception, galerie du Boléro, réception de la police municipale, service de la cohésion sociale). Ce plan vous indique des temps de parcours ainsi que quelques lieux dignes d'intérêt sur le territoire de la commune. N'hésitez

donc plus à parcourir notre belle commune à pied, vous verrez, les distances ne sont pas si grandes.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

Procédures judiciaires en cours

Mme Enhas revient sur les procédures judiciaires en cours et signale que dans le cadre de la procédure civile conjointe contre le journal Vigousse, la requête en mesure provisionnelle a été approuvée en date du 18 octobre 2021 par le Tribunal Civil de l'Arrondissement de Lausanne. Une convention validée par les parties a permis à la Ville de Versoix d'obtenir gain de cause. Cette convention prévoit :

- que l'article litigieux n'est pas disponible sur le site internet de Vigousse et ne le sera jamais ;
- que le numéro du journal n'est pas conservé en tirage papier et qu'il ne sera pas rendu disponible en tirage papier ou sous quelque forme que ce soit ;
- que l'article litigieux soit déréférencé auprès de Google ;
- que l'expression subornation de témoins ne sera plus utilisée par le journal en relation avec le secrétaire général.

Mme Enhas signale qu'en date du 30 novembre et du 2 décembre 2021, le Conseil administratif de la Ville de Versoix a déposé deux plaintes auprès du Conseil Suisse de la Presse contre les publications de TéléVersoix et de Vigousse.

Situation sanitaire

Le Conseil administratif a décidé de suivre les dernières décisions du Conseil fédéral et d'imposer le télétravail à tous les collaborateurs pour ceux qui sont en mesure de travailler à distance.

Soupe du 1^{er} janvier

Le Conseil administratif a également décidé de ne pas organiser la traditionnelle soupe du 1^{er} janvier en raison des risques sanitaires.

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

CFF

Le Conseil administratif a écrit aux CFF à la fin du mois d'octobre afin d'une part de les remercier de la mise en place du système de bus de remplacement pendant les travaux et d'autre part de leur demander de maintenir les RegioExpress aux heures de pointe. Malheureusement cette demande a été vaine car les CFF ont répondu le 25 novembre d'une part pour signaler qu'ils acceptaient les remerciements du Conseil administratif à la suite de la mise en place d'un système de transport de substitution et d'autre part pour expliquer que la longueur du quai est actuellement incompatible avec l'arrêt des trains RegioExpress en gare de Versoix.

Culture

- Du 21 janvier 2022 au 1^{er} mai 2022 : Exposition Edouard Ravel - le peintre, au Boléro. Vernissage le samedi 29 janvier 2022 à 18h00, dans le respect des mesures sanitaires.

- Dès le 15 janvier 2022 : exposition de dessins de presse de M. Alexis Berset, Hall du Boléro. Vernissage le samedi 15 janvier 2022 à 11h00, dans le respect des mesures sanitaires.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

12. HOMMAGE A MME MARGARET RICHARD ET A M. YVES RICHARD, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEMISSIONNAIRES

M. le Président prend la parole :

« Ils sont en couple à la ville comme à la scène... politique ! Je ne parle donc pas de Carla Bruni et Nicolas Sarkozy ou de Brad Pitt et Angelina Jolie, que nous n'avons pas vus souvent au Conseil municipal, non, nos tourtereaux sont plus beaux, plus sages et plus formidables !

Yves, Margaret, vous pensiez peut-être échapper à ce délicieux moment de tendresse sans queue ni tête, mais il était exclu de vous laisser nous abandonner impunément. Ce soir, c'est votre fête !

Rassurez-vous néanmoins, après ce très sérieux et très formel hommage présidentiel, je crois que vos collègues vous réservent des propos plus légers.

Rembobinons.

Yves Richard rejoint le Conseil municipal en septembre 2004, en cours de législature. Pas candidat aux élections de 2003, il remplace John Kummer, démissionnaire, dont le départ n'était alors qu'un au revoir !

En 2007 et en 2011, signe de son engagement, Yves vise la mairie et obtient par deux fois une médaille... en chocolat.

Quant à Margaret, elle se fait plus discrète. Si furtive que même Google est démunie ! Elle arrive au Conseil en 2007, mais courbe la séance d'installation, certainement par crainte d'être démasquée : elle remplacera en réalité une collègue démissionnaire dès l'automne et rejoindra ainsi son prince sur nos bancs.

La suite est un long fleuve tranquille pour nos époux réunis, Yves et Margaret sont réélus systématiquement jusqu'en 2020, y compris. Une dernière élection qui les voit terminer côte à côte, Margaret un pas devant ! Elle cachait bien son jeu !

Bref, Margaret, elle donne tout. Elle siègera dans sept commissions, et mettra l'accent, dans son engagement et ses préoccupations, sur l'environnement et la culture. Politique à part, elle est membre du comité d'école et quartier et de la Commission administrative de la Maison de Retraite du Petit-Sacconnex.

Yves pendant ce temps parcourt son royaume. Ses sujets n'ont qu'à bien se tenir.

Il siège dans la quasi-totalité des commissions, préside celle du développement durable, puis celle des bâtiments durant 8 ans, son coup de cœur, et enfin celle de l'aménagement et des transports jusqu'au 9 novembre dernier.

Yves aura aussi présidé par deux fois notre Conseil, en 2014-2015 et l'an dernier, présidence ô combien précieuse et appréciée en ce début de législature pas comme les autres.

Dernier joyau à sa couronne et autre marque de son engagement pour notre Conseil, Yves a participé deux fois aux travaux d'amélioration du fonctionnement du Conseil municipal, entre 2004 et 2007 puis de 2018 à 2020.

Hors les murs du Conseil, Yves a présidé la section locale de son parti. Il a aussi – encore une présidence – présidé la mémorable Fête du Bicentenaire en 2014-2015 et préside toujours l'association du patrimoine versoisien et le conseil de la Fondation de Bon-Séjour.

Yves, Margaret, vous étiez en quelque sorte les parents et la conscience du Conseil municipal. Vous avez incarné l'esprit de Versoix : un engagement fidèle et consciencieux, fait de dialogue, d'ouverture et de progrès, dans la tradition, le consensus et le respect de nos racines.

En prenant congé ce soir, vous nous confiez la responsabilité de continuer à cultiver le jardin du Conseil municipal.

J'ai à titre personnel eu énormément de plaisir à apprendre à vous connaître, comme on dit en Suisse-allemande, à travailler avec vous, à me former à vos côtés comme nouvel élu en 2015, au sein des commissions notamment. Je vous ai déjà dit également la chance que nous avons eue de pouvoir compter sur Yves à la présidence du Conseil l'an dernier ; je garderai enfin un excellent souvenir de notre binôme de joyeux bénévoles passionnés du Conseil municipal et du travail que nous avons accompli.

Yves, Margaret, vous avez dit « bye-bye à tout ce show-business, à ce strass et à ce stress », nous ne pouvons que nous incliner devant votre dignité, même si vous allez nous manquer. Bon voyage, et à très bientôt à Versoix.

Je remercie ici Marie-Louise Possa, Jean-Pierre Piccot et Mathieu Honoré de leurs contributions au diaporama notamment. »

Applaudissements.

Mme Tchamkerten prend la parole :
« Chère Margaret, cher Yves,

Au nom du Conseil administratif, je tiens à vous témoigner de la profonde reconnaissance des autorités envers votre engagement et votre dévouement inconditionnel à la commune de Versoix.

Depuis bientôt vingt ans, vous ne ménagez pas vos efforts pour que le développement de Versoix se fasse en tenant compte notamment du développement durable, de la protection du patrimoine et d'un urbanisme harmonieux.

J'en veux pour preuve, ta participation, cher Yves, à plusieurs ateliers organisés en concertation avec la population et les élus : place du Bourg, îlet Jean Querret et le dernier en date : l'étude pour le développement de la zone villa.

Féru d'histoire, de mise en valeur et de conservation du patrimoine – tu es Président de l'association du patrimoine versoisien -, tu t'es énormément investi dans l'organisation du bicentenaire en 2015, une fête pleinement réussie qui marquera longtemps les mémoires.

Votre engagement, chère Margaret, cher Yves, s'étend même au-delà de ce conseil, puisque vous vous êtes investi et vous investissez encore aujourd'hui, dans d'autres fondations, qu'elles soient communales ou même cantonales.

Mes collègues et moi-même vous réitérons notre gratitude pour votre engagement auprès de notre belle commune. Nous vous souhaitons bon vent et beaucoup de satisfaction dans vos nouveaux projets de vie.

Pour terminer, j'aimerais ajouter maintenant un mot plus personnel. Yves, tu as été pendant de nombreuses années président de la section des Verts de Versoix, une section qui n'a fait que croître tout au long de ces dix dernières années. Et pour ma part je n'oublie pas que c'est grâce à toi, que je suis entrée en politique. En effet comme secrétaire à l'association des Mouflets, tu m'as un jour demandé si je voulais venir voir ce qui se faisait chez les Verts. Je suis donc venue voir et j'ai participé aux séances ; un peu plus tard, tu m'as demandé si je voulais me présenter aux élections municipales de 2011.

Que de chemin parcouru depuis !

10 ans passés sur les bancs du conseil municipal, qui m'ont amenée à me présenter au Conseil administratif. Merci !

Margaret, tu as été mon bras droit pendant ma présidence à la section des Verts de Versoix. Un précieux appui dans la prise de décisions, la gestion des séances ou l'organisation des affaires courantes. Nous formions un tandem bien rôdé et je ne pense pas me tromper en disant que nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Je t'entends déjà dire, « mais non, mon rôle n'était pas si important... » mais moi je vais te contredire en te disant, si si si..., tu as joué un rôle essentiel même si ta modestie veut l'éclipser. J'ai également eu beaucoup de satisfaction à plancher sur les dossiers des commissions culture et sociale, commissions que nous avons fréquentées ensemble pendant la dernière législature.

En un mot, je vous exprime toute ma reconnaissance et ma gratitude pour votre engagement au service du parti et de la collectivité en général. »

Applaudissements.

M. Pinto-Pereira prend la parole :

« Chère Margaret, cher Yves,

C'est au nom des jeunes nouveaux élus du groupe des Verts de Versoix, que je prends la parole ici ce soir. Pendant ces deux années écoulées, aussi bien pendant la campagne électorale qu'en ce début de législature, vous avez été pour nous des guides, nous conduisant dans les labyrinthes des commissions et des séances plénières, nous expliquant les subtilités entre motion, résolution, délibération, etc. Vous nous avez accompagnés pendant ces premiers mois ; le cordon ombilical va maintenant être coupé et nous volerons de nos propres ailes. Avec vos deux successeurs qui entreront en fonction au CM du mois de février, notre groupe sera composé exclusivement de nouveaux membres.

Cher Yves, tu as été élu au Conseil municipal le 20 septembre 2004, tu t'es par deux fois, lancé dans la course au Conseil administratif. Hélas, la majorité des électeurs et électrices d'alors n'étaient pas encore mûrs.

Tu as été à deux reprises Président du Conseil municipal (2014-5 et 2020-1), un rôle dans lequel tu n'as eu de cesse de nous rappeler non seulement ton souhait de maintenir l'esprit de respect et d'écoute au sein du CM, mais aussi les enjeux de la préservation de notre environnement que nous léguerons aux générations futures. Tu as enchaîné les présidences et vice-présidences de plusieurs commissions ; tu as notamment présidé pendant 9 ans la commission des bâtiments. Comme fils d'architecte, c'est un domaine qui t'a toujours passionné et pour lequel tu t'es beaucoup investi.

Tu t'es notamment investi dans la rénovation de l'ancienne préfecture, en siégeant dans le jury du concours d'architectes et en suivant de près les travaux, tout en impliquant les membres de la commission.

Tu as toujours été très attentif à la bonne dépense de l'argent du contribuable. Ton regard avisé a été précieux en commission des finances pour veiller, par exemple, à la bonne formulation des délibérations. En 17 ans de carrière, bien malin celui ou celle qui pourrait dire dans quelle commission tu n'as pas siégé !

Dernier dossier dans lequel tu t'es impliqué : le règlement du CM, dont tu as activement contribué à la refonte complète, en étroite collaboration avec notre président actuel. Un chantier de longue haleine qui a vu son aboutissement avec le vote en plénière le 23 novembre 2020. Le déroulement de nos séances plénières en est complètement modifié mais d'autant plus intéressant !

Chère Margaret, tu es notre deuxième doyenne d'âge et d'expérience. Tu es entrée en fonction le 15 octobre 2007.

En 14 ans de carrière, tu as aussi siégé dans quasiment toutes les commissions. Tous les sujets t'intéressent et tu mets du cœur à l'ouvrage dans tout ce que tu entreprends. Tu as été déléguée communale à l'association du RADO, ainsi qu'au comité d'Ecole & Quartier pendant plusieurs années avant de devenir membre indépendante de ce même comité.

Ta rigueur dans l'étude des dossiers mais aussi ton sourire, ta gentillesse et ta curiosité sont appréciés de toutes et tous. Ta participation active et ton œil avisé permet de faire avancer les réflexions sur de multiples dossiers. Ton amour, que dis-je, ta défense de la langue française te font honneur, à toi la plus anglophone des élues.

Un sujet qui te tient à cœur et qui revient souvent dans les discussions en commission, est le recyclage des déchets et une meilleure information sur leur tri. Un des nombreux défis qui nous attend au niveau communal !

Passionnée d'art, de musique, de tout ce qui a trait à la culture en somme, tu t'es spécialement investie pour encourager des projets culturels. Ton soutien à l'augmentation du budget de la bibliothèque en est un parfait exemple.

Margaret et Yves, vous qui mettez tous les deux tant de cœur, de temps et d'énergie au sein de ce conseil mais également au sein d'associations ou de fondations versoisiennes, soyez certains que vous portez haut et fort la devise de notre belle commune «Fier d'être tes enfants». Comme Yves aime à le rappeler : "il est important de se souvenir".

Margaret et Yves, au nom des Vert.e.s - et je suis sûr que tous les membres du Conseil municipal se joindront à moi – laissez-nous vous remercier pour tout ce que vous avez accompli pour la Ville de Versoix et vous souhaiter plein succès et beaucoup de bonheur dans vos nouveaux projets de vie. »

Applaudissements.

Mme Richard prend la parole pour remercier les Conseillers municipaux pour toutes leurs paroles sympathiques et touchantes. C'est avec honneur et plaisir qu'elle a prêté serment en octobre 2007. Les différentes activités auxquelles elle a participé au Conseil municipal et dans les commissions ont été d'une grande valeur pour elle, très riches en apprentissage, en découvertes et en rencontres. Elle adresse ses remerciements au personnel de la Mairie pour son dévouement, son efficacité et son amabilité, aux Conseillères et Conseillers municipaux, actuels et ceux qui ne sont plus au Conseil municipal, pour leurs efforts à trouver des consensus et travailler ensemble avec respect et avec courtoisie pour le bien de Versoix. Elle remercie également ses collègues verts des législatures précédentes et ceux avec lesquels elle a eu le plaisir de siéger dans cette nouvelle législature, pour leur enthousiasme, leur engagement et leur sérieux dans le travail. Elle

souhaite à toutes et à tous plein succès et de belles avancées dans les trois ans et demi qu'il reste de cette législature, ainsi que de très belles fêtes de fin d'année et une nouvelle année joyeuse et sereine.

Applaudissements.

M. Richard prend la parole :

« Chères toutes et chers tous,

Vos aimables propos m'ont touché. Au moment de vous quitter, je fais un bref regard dans le rétroviseur et je mets en évidence les réussites, les progrès, vécus tant en plénière qu'en commission, et en particulier le souvenir de la Fête du Bicentenaire de 2015.

J'aimerais saluer le travail des cheffes et des chefs de service avec lesquels j'ai eu le plaisir et la chance de collaborer pendant ces 17 années. Je ne veux pas les citer de peur d'en oublier, mais elles ont et ils ont contribué à faire progresser de nombreux dossiers, même si elles ou ils ont parfois été malmenés.

Si maintenant je quitte le rétroviseur pour regarder vers l'avant, je vois, lorsque le brouillard actuel sera dissipé, ce que j'espère vivement, que Versoix pourra progresser pour devenir une ville plus verte, plus « smart », attrayante pour les entreprises créatrices de revenus et d'emplois, plus attirante grâce à ses richesses naturelles et patrimoniales, plus exemplaire dans sa gestion des déchets et plus active dans la lutte contre les pollutions de toutes sortes, investissant massivement dans les forces renouvelables d'énergie. Une ville qui soit mieux protégée grâce à une brigade d'APM complétée et mieux rémunérée, afin d'éviter les départs vers d'autres communes plus généreuses. Une ville enfin, qui, fière de son histoire et de son esprit d'ouverture et de partage, saura être un lieu de vie dynamique et actif.

Je souhaite à ce Conseil de la patience, de la ténacité, une relation apaisée avec l'administration, et d'être respecté comme il le mérite, étant l'une des pièces fondamentales de l'autorité communale versoisienne, riche d'une tradition d'écoute, de dialogue et de consensus.

Vive le Conseil municipal de Versoix ! »

Applaudissements.

Mme M. Richard et M. Y. Richard reçoivent un cadeau de la part des Autorités communales et du Bureau du Conseil municipal.

Applaudissements.

13. DIVERS

13.1. M. Marro constate que deux motions ont été ajoutées à l'ordre du jour en vertu de l'article 18 alinéa 3 du règlement du Conseil municipal. Or, il considère que c'est l'article 32 qui régit d'ordinaire l'inscription des motions à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il espère que cette modification de l'ordre du jour du Conseil municipal a été effectuée à titre exceptionnel. En effet, le groupe socialiste considère que les demandes d'ajout de motion à l'ordre du jour du Conseil municipal doivent faire l'objet d'une demande urgente et rester tout à fait exceptionnels. Si ce n'est pas le cas, les ordres du jour du Conseil municipal pourraient devenir une foire d'empoigne et un encombrement des séances.

13.2. M. Tamone revient sur la journée du vendredi 10 décembre avec la neige qui a recouvert la région d'un magnifique manteau blanc. Si les voies publiques ont été dégagées par les services compétents avec énergie, merci à eux, force est de constater que les jours suivants, les accès piétons et cyclistes ont été moins bien lotis que ceux pour les véhicules à moteur. En effet, alors que les chaussées étaient libres de neige, plusieurs accès piétons ou cyclistes sont restés entravés par quelques tas de neige. À l'heure où nous cherchons à encourager les citoyennes et les citoyens à faire usage de mobilité douce, afin de lutter contre les gaz à effets de serre, il conviendrait une prochaine fois de veiller à la libération de l'entier des voie publiques.

13.3. M. Riat revient sur la campagne de vaccination mobile proposée par la DGS les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 décembre derniers. Il déplore vivement la désorganisation totale de ce service avec pour certains une attente de 3h dans le froid pour se faire vacciner.

Déplorant également ces problèmes d'organisation, Mme Enhas confirme que la commune a mis à disposition du Département les infrastructures nécessaires à la campagne de vaccination mobile à Versoix. D'importants problèmes d'organisation ayant été constatés jeudi, Mme Enhas est personnellement intervenue auprès de la Direction générale de la santé qui a renforcé ses équipes pour les journées de vendredi et samedi. La commune a également réorganisé les locaux afin de permettre aux personnes d'attendre au chaud.

M. Tamone et M. Pinto-Pereira tiennent à relever l'importance d'avoir un service de vaccination sur la commune et remercient Mme Enhas de bien vouloir relayer ce besoin auprès des personnes compétentes.

Parole au public

Néant.

Le Président lève la séance à 22h00.

* * * * *